

MEETING MINUTES

Compte rendu de la réunion :	Concertation régionale Louvain		
Date de la réunion	27-07-18 :		
Réf. :	Meeting minutes - draft		
Compte rendu rédigé par :	Gauthier Weyns	Le :	14/08/2018

Entreprise/ Organisation :	Nom :	Présents
AGD&A	Sophany Ramaen	X
AGD&A	Bart Engels	X
AGD&A	Bart Vleugels	X
AGD&A	Sandy De Prins	X
AGD&A	Karolien Landsheer	X
AGD&A	Patrick Jodlowski	X
AGD&A	Dorothy Cardoen	Excusé
AGD&A	Sven Spreutels	X
AGD&A	Godelieve Hendrickx	X
ACB	Geert Keirens	Excusé
WFS	Stijn Op de Beeck	X
Swissport Cargo Services	Luc Goethals	X
Brussels Airport Company	Marc Bogaerts	Excusé
Adelantex	Erik Huenaerts	Excusé
DHL Aviation	Gerrit De Sterck	Excusé
DHL Global Forwarding	Frederik Verdickt	X
BAFI	Peter Goossens	X
Aviapartner	Paul Van Den Bulck	Excusé
BDP international	Bart Mariën	Excusé
Rhenus Logistics	Danny Proost	Excusé
MSE	Pascal Vanneste	Excusé
BAC	Nathan De Valck	X

Prochaines réunions :

- **ACB Douane Comité de pilotage : 17/08 10h-12h MR 3**
- **Concertation régionale : 28/09 10h-12h MR 5**

1. Introduction

Le but de la présente réunion est de fournir une mise à jour sur ECS et sur les différents points d'action déjà définis, et de traiter les nouveaux points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Sortie de marchandises
 - ECS
 - Application Douane
 - Tests relatifs à l'avis de Transfert
 - Procédure d'urgence
 - Consolidation (Naforna)
- Autorisation 24/7 pour les transports supplétifs fret aérien – par compagnie aérienne – limitée à 1 an
Autorisation de chargement conjoint de fret aérien et transport routier dans un même camion – par compagnie aérienne – limitée à 1an
- Directives sur les preuves alternatives
- Procédure relative à la saisie
- ENS checks (On hold)
- Application ETD
- Groupe de travail E-commerce ACB – Be-Gate
- Visite Kristian Vanderwaeren
- EPA

2. Mise à jour des points d'action

Sortie de marchandises

ECS – Export Control System



En ce qui concerne la connexion volontaire, temporaire, supplémentaire à BRUcloud pour un apurement accéléré des déclarations à l'exportation, 29 connexions sont encore tout à fait opérationnelles.

En juin 2018, l'application douanière a traité pas moins de 57% du flux total des avis de notification à Brussels Airport.

Début 2018, ACB a disposé d'un aperçu du nombre effectif de messages couplés. Depuis lors, des efforts ont été faits pour réduire à un minimum le nombre de messages tardifs et non couplés.

En juin 2018, 90% des messages envoyés ont parfaitement matché, 7% ont matché tardivement et seuls 3% des messages n'ont pas matché. Il s'agit du meilleur résultat depuis le lancement de l'application.

Tests relatifs à l'avis de Transfert

ECS Phase 2 : Les tests relatifs à l'avis de Transfert par Aviapartner et DHL GF se sont bien déroulés, le 14/06. Un seul problème a été trouvé dans la contre-réaction de la douane envers le GHA si un transfert était approuvé. En raison des résultats positifs, il a été décidé de ne plus faire de tests le 27/06. WFS et Swissport ont analysé le logiciel. Il ne semble pas y avoir de problème à ce propos. Sur la base des résultats des tests chez Aviapartner, WFS et Swissport testeront l'avis de transfert aux

environs du mois de septembre. Le but est de réorienter aussi vite que possible et d'être opérationnel d'ici la fin de l'année.

Action :	Responsable	Date limite
Les GHA testent l'avis de Transfert	WFS: Stijn Op de Beeck Swissport: Luc Goethals	Septembre 2018

Procédure de secours ECS

Lors de la réunion précédente, une procédure d'urgence potentielle a été proposée par Marc Bogaerts. La douane a réagi de manière positive et devrait adapter cette proposition en interne.

Dorothy Cardoen reprendra cela dans le groupe de travail Sortie du Forum National.

Action :	Responsable	Date limite
Affiner la proposition de procédure d'urgence (ex. Check 5 jours a posteriori).	BAC: Marc Bogaerts	28/09/2018
La Douane analyse en interne la proposition d'une procédure d'urgence	AGD&A	28/09/2018

Consolidation

Lors de la réunion précédente, le sous-groupe de travail « Consolidation » du Forum National a été abordé. En raison de l'usage fréquent de consolidation sur BRU, il s'agit d'un sujet important pour la community. Il n'y avait quasiment pas de représentants de Brucargo dans le groupe.

Patrick Jodlowski participe au nom de la Douane et Stijn Op de Beeck participe depuis peu au nom de WFS.

Des participants supplémentaires sont les bienvenus et, dans ce contexte, Frederik Verdickt a proposé sa candidature pour représenter DHL Global Forwarding dans ce groupe.

La prochaine réunion aurait lieu en septembre 2018.

Marchandises introduites : Comptabilité marchandises DSDT

Autorisation 24/7 pour les transports supplétifs fret aérien – par compagnie aérienne – limitée à 1 an

+ Autorisation de chargement conjoint de fret aérien et transport routier dans un même camion – par compagnie aérienne – limité à 1an

Actuellement, une autorisation est octroyée à des lignes aériennes individuelles pour 1 an. Si une partie oublie le renouvellement, cela provoque un sérieux contretemps. La proposition était la suivante :

1. Les GHA peuvent en principe reprendre l'autorisation des lignes aériennes et, par conséquent, faire en personne la demande, ce qui réduit les risques de retards.

2. Le délai d'1 an est très court. Cela produit une activité administrative intensive sur une base annuelle, tant pour le demandeur que pour l'AGD&A elle-même. Le délai peut-il être prolongé ?

La prolongation du délai d'1 an (à l'infini) est en principe approuvée par la douane.

Pour le transfert de la responsabilité, Godelieve Hendrickx fait la proposition suivante ; nous pouvons travailler avec des procurations, les GHA pouvant ainsi agir au nom des compagnies aériennes. De telles autorisations seront uniquement valables à Zaventem. Une mise à jour suivra à la prochaine Concertation régionale.

Action :	Responsable	Date limite
Confirmation sur le transfert de la responsabilité (procurations).	AGD&A : Godelieve Hendrickx	28/09/2018

Directives sur les preuves alternatives

(Voir rapports précédents de la Concertation régionale)

D'après la douane, une nouvelle méthode de travail est mise au point. En raison de l'impact financier, ce point fait l'objet d'intenses réflexions.

Le certificat 724A mentionné auparavant ne peut être utilisé que comme plan B si d'autres preuves alternatives manquent.

La douane souhaite clarifier les choses d'ici la prochaine réunion.

Action :	Responsable	Date limite
Preuves alternatives : éclaircissement	AGD&A :	28/09/2018

Procédure relative à la saisie

La community a posé la question de savoir si un SPOC est disponible à la douane relativement aux marchandises saisies. Nous avons reçu l'information suivante de la douane :

Le service Backoffice Zaventem (BOZ) fonctionnera comme SPOC pour les questions relatives à des dossiers (avec saisie) préparés par Operations (contrôle de première ligne)

- Responsable du service : Bruno De Clercq – bruno.declercq@minfin.fed.be
- Adresse e-mail de service : da.tcv.backoffice.zaventem@minfin.fed.be

Pour les questions relatives aux dossiers d'E&R, monsieur Bart Maes doit être contacté. (Bartholomeus.maes@minfin.fed.be)

Vérifications ENS

Ce point a été provisoirement mis en mode « on hold ».

La douane souligne toutefois que ce sujet ne se trouve pas encore à l'ordre du jour du groupe de travail Marchandises introduites. La prochaine réunion a lieu en septembre 2018. Une enquête aura lieu

auprès du service Automatisation. Lors de la prochaine Concertation régionale, une brève mise à jour sera donnée.

Action :	Responsable	Date limite
Update ENS checks → Groupe de travail Marchandises introduites	AGD&A	28/09/2018

Application ETD

L'application d'ETD (Electronic Transport Document), qui a remplacé l'article 445 le 1er mai, reste floue. Les documents T sont cités comme alternative mais pour les compagnies aériennes il vaut mieux l'éviter.

Les compagnies aériennes doivent donner accès à leur système à la douane pour ETD. Il y a toutefois encore beaucoup de questions internes comme : l'accès peut-il être donné via un GHA ou cela doit-il se faire via la compagnie aérienne ? L'info provenant des notifications IATA est-elle suffisante ? ...

La douane confirmait toutefois déjà qu'une demande pour une autorisation est nécessaire.

ACB a envoyé à ce propos une communication à l'AOC (Airline Operators Committee) qui est restée sans réaction.

Godelieve Hendrickx est la personne de contact pour cette matière.

Groupe de travail E-commerce ACB - Be-Gate

Depuis peu, un nouveau groupe de travail a été lancé sous le Comité de pilotage ACB E-commerce relativement au nouveau projet e-commerce de la douane : "E-Commerce simplification Be-Gate".

« Il y a beaucoup de départements, de services et de personnes qui sont occupées à développer l'E-commerce simplification Be-Gate. Deux périodes de tests sont planifiées :

- Une première période de tests qui s'étend de fin juin à fin septembre et qui sera limitée à 4 opérateurs sélectionnés par nos soins, à savoir Liege Cargo Agency (LCA) pour l'aéroport de Bierset, DHL et Air Cargo Belgium pour l'aéroport de Zaventem et Katoennatie pour le port d'Anvers.

Ces opérateurs se sont déclarés d'accord pour tester le système les premiers.

La première phase consiste principalement en l'assurance de la fiabilité de l'échange du set de données et du serveur destiné à l'e-commerce.

- Une deuxième période de tests qui démarre début octobre, lorsque le projet devrait être totalement finalisé, qui doit garantir que la totalité de la simplification est opérationnelle. Cette deuxième phase est normalement ouverte à tous les opérateurs intéressés.

L'E-commerce simplification Be-Gate devrait alors être totalement opérationnelle après cette deuxième phase de test, à savoir le 01/01/2019. »

Le BRUcloud ne sera pas utilisé initialement à cet effet vu que les listes doivent être directement envoyées à la douane.

ENS n'a aucun rapport avec cela. Be-Gate est une notification préalable d'e-commerce shipments de sorte qu'une analyse de risques peut être effectuée et que les contrôles avant l'arrivée du vol peuvent être communiqués. La déclaration dans PLDA se fait ultérieurement.

ACB suit cela et donnera des mises à jour intermédiaires dans le Comité de pilotage de la Douane et la Concertation régionale.

Visite Kristian Vanderwaeren

Kristian Vanderwaeren, administrateur général Douane, visitera BRUcargo en novembre pour présenter le nouveau plan de management à la Concertation régionale de Louvain. En outre, ACB donnera avec la Douane Région Louvain, une présentation avec un aperçu des réalisations, points d'action, etc.

La Concertation régionale du mois de novembre sera déplacée du 30/11/2018 au 28/11/2018. La réunion durera certainement tout l'après-midi.

ACB organisera un 'drink douane' à l'issue de la réunion.

AOB

Application PLDA basculement ID

La douane a communiqué le message suivant le 4/07/2018.

« A partir du 1er août 2018, l'application PLDA basculera du système d'authentification de la sécurité sociale au système d'authentification de BOSA (ex-Fedict). Ce basculement entraîne également le changement de l'URL de PLDA. Le nouveau lien est : <https://eservices.minfin.fgov.be/PLDAWeb/ext>

Avec le nouveau système d'authentification de BOSA, il ne sera plus possible d'utiliser les certificats de classe 3. L'accès à l'application web de PLDA ne sera plus possible que via les clés numériques suivantes (<https://www.csam.be/nl/profil-egov.html>) :

- eID
- Itsme®
- Nom d'utilisateur et mot de passe + token
- Nom d'utilisateur et mot de passe + app mobile

La community trouve que le changement en lui-même n'est pas mauvais, au contraire, car ce système fonctionne très bien. On rencontre principalement des problèmes en raison de la communication tardive (durant les vacances d'été) et de ce fait tous les employés ne sont pas enregistrés à temps.

D'après la douane, nous souhaitons une communication fluide pour de telles choses, il serait par exemple idéal que les entreprises reçoivent, 3 mois à l'avance, un e-mail comportant des reminders, sur une base mensuelle.

Autorisation LDT : réévaluation

La douane souligne que les agences avec un LDT qui a été réévalué sont tenues d'utiliser un code DT en cas de connexion dans NCTS. La douane doit toujours être informée de l'emplacement des marchandises LDT.

Les agences doivent établir un document T1 en cas de transfert entre LDT: le code DT sert à pouvoir le suivre par voie électronique.

Les GHA constituent une exception à cela. En cas de transfert de GHA vers une agence, un suivi est établi mais au moyen d'avis de transfert, les envois sont également à contrôler électroniquement.

La date limite pour la réévaluation est fixée au 30 avril 2019.